



## *Bien vieillir* Vivre ensemble

En 2002, suite aux constats résultant de la seconde assemblée de l'ONU sur le vieillissement, le plan d'action international de Madrid a appelé à une prise de conscience des enjeux politiques, sociaux et économiques mondiaux liés à cet accroissement sans précédent de la longévité humaine au niveau mondial.

« Depuis 2007, plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes et d'ici 2030, trois personnes sur cinq seront des citadines », c'est ce constat tant du développement des villes que de l'augmentation rapide de la proportion des personnes âgées, qui a conduit l'Organisation Mondiale de la Santé à publier en 2007 le Guide mondial des villes-amies des aînés.

Dans ce cadre européen et mondial, le plan national "Bien vieillir 2007-2009" participe de la réponse à apporter au formidable défi constitué par les enjeux du vieillissement démographique...





*Bien vieillir*  
vivre ensemble

**CAHIER DES CHARGES**

**Introduction**

**1. Objectifs du label**  
*Bien vieillir* **Vivre ensemble**

**2. Démarches et engagements**

**3. Mise en place et suivi  
d'un projet local.**

3.1 Méthode participative

3.2 Agenda

3.2.1 Étape préliminaire au dépôt  
du dossier de candidature  
pour le label

3.2.2 Agenda des villes labellisées

3.3 Rôles et responsabilités

3.3.1 Chef de projet

3.3.2 Recherche qualitative

3.3.3 Relations publiques  
et communication

**Annexe 1** : Agenda

**Annexe 2** : Quels types d'action?



# INTRODUCTION

En 2002, suite aux constats résultant de la seconde assemblée de l'ONU sur le vieillissement, le plan d'action international de Madrid a appelé à une prise de conscience des enjeux politiques, sociaux et économiques mondiaux liés à cet accroissement sans précédent de la longévité humaine au niveau mondial.

« Depuis 2007, plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes et d'ici 2030, trois personnes sur cinq seront des citadines », c'est ce constat tant du développement des villes que de l'augmentation rapide de la proportion des personnes âgées, qui a conduit l'Organisation Mondiale de la Santé à publier en 2007 le Guide mondial des villes-amies des aînés.

Dans ce cadre européen et mondial, le plan national "Bien vieillir 2007-2009" participe de la réponse à apporter au formidable défi constitué par les enjeux du vieillissement démographique.

Ce plan, élaboré conjointement par le ministère de la santé et de la jeunesse, des sports et le ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, et de la ville a pour ambition de proposer les voies pour un « vieillissement réussi », tant du point de vue individuel que des relations sociales, en valorisant l'organisation et la mise en œuvre d'actions de prévention adaptées.

Il résulte des travaux engagés en 1983 sous l'égide du secrétariat d'Etat aux personnes âgées. Or, dès l'origine il est à noter que ces travaux mettaient en lumière le rôle des villes en ce domaine ; cette première phase a d'ailleurs donné lieu à des expérimentations sur 18 sites pilotes qui ont, dans un premier temps, développé des actions essentiellement en matière de nutrition et d'activité physique, thématiques reprises depuis lors pour l'ensemble de la population au niveau du programme national nutrition santé (PNNS) et par le développement d'un réseau de villes actives adhérant à la charte du programme national nutrition-santé.

Dans une deuxième phase, le champ du "bien vieillir" a été étendu à d'autres thématiques, notamment en privilégiant les liens intergénérationnels, avec la tenue d'un colloque national au ministère de la santé et des solidarités en septembre 2005 sur le lien entre les âges. Enfin, il est apparu nécessaire d'intégrer d'autres actions dans le programme, touchant à la qualité de l'environnement de la personne âgée et à sa place dans la société, pour développer une approche globale du phénomène du vieillissement.

Ainsi le plan "bien vieillir" a-t-il pour objectifs généraux de favoriser :

- Des stratégies de prévention des complications des maladies chroniques (hypertension, troubles sensoriels, de la marche, de l'équilibre...).
- Des comportements favorables à la santé (activités physiques et sportives, nutrition).
- L'amélioration de l'environnement individuel et collectif et de la qualité de vie de la personne âgée : logement, aides techniques, aménagement de la cité.
- Le renforcement du rôle social des seniors en favorisant leur participation à la vie sociale, culturelle, artistique, en consolidant les liens entre générations et en promouvant la solidarité intergénérationnelle.

## Le Label *Bien vieillir* Vivre ensemble

Dans son axe n°7, « Développer le bien vieillir au niveau local, » le plan national promeut une approche intégrée et territorialisée soutenue d'une part par un appel d'offre conjoint DGS -DS-DGAS-CNSA et d'autre part par la création d'un label intitulé : *Bien vieillir* Vivre ensemble qui sera décerné pour promouvoir les initiatives des collectivités locales dans ce domaine.

Des constats relatifs à l'évolution sociétale en termes démographiques, de modes de vie et de culture sont à la base de la création de ce label.

- L'urbanisation va de pair avec le vieillissement démographique : les citoyens de plus de 60 ans qui constituent actuellement en France le cinquième de la population représenteront probablement un tiers en 2050.
- Les évolutions sociologiques (rupture des solidarités traditionnelles, évolution de la famille, individualisation croissante des rapports sociaux, augmentation du nombre de personnes vivant seules) modifient de façon importante la position des individus dans la société ainsi que l'ensemble de ses relations avec autrui. Ces évolutions risquent de marginaliser les aînés provoquant pour nombre d'entre eux, une véritable "mort sociale".
- Les villes, disposent des leviers essentiels pour créer les conditions d'un mieux vivre ensemble consubstantiel au bien vieillir, ce sont leurs services, leurs équipements, leurs actions qui très concrètement et au quotidien participent le plus au renforcement du vivre ensemble et des liens intergénérationnels.
- Les personnes âgées constituent une ressource pour leur famille, leur communauté et l'économie lorsqu'elles vivent dans un cadre porteur et favorable,
- Les réalisations d'une ville soucieuse d'accompagner aux mieux les habitants dans leur parcours de vieillissement, sont bénéfiques pour d'autres catégories de personnes : personnes à mobilité réduite, handicapées, malades notamment malades chroniques, parents avec petits enfants, et en fait à terme c'est toute la population qui en tire profit (mobilité- qualité de vie-sécurité-renforcement des liens sociaux...).





# 1. OBJECTIFS DU LABEL “BIEN VIEILLIR – VIVRE ENSEMBLE”

Il s'agit d'inciter les villes à devenir plus accueillantes pour leurs aînés en encourageant le “vieillessement actif”, c'est-à-dire en optimisant les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité des personnes âgées afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse (OMS).

Le label est créé pour aider les villes françaises à répondre aux enjeux du vieillissement, à soutenir autant que de besoin les dynamiques locales par l'apport d'une aide méthodologique, et d'un support favorisant les échanges ; Il s'agit aussi de faire connaître les réalisations des villes dans le domaine du bien vieillir, de promouvoir les projets les plus innovants et reproductibles et de contribuer à l'émergence d'un réseau national où s'échangeront les expériences.

Cette démarche pour le “bien vieillir” se veut agir en complémentarité, et autant que possible en partenariat avec celle des villes actives PNNS (programme national nutrition santé), réseau partie prenante du bien vieillir.

Les communes (ou communautés de communes) qui recevront ce label, témoigneront de leur volonté de prendre en compte le facteur de l'avancée en âge des habitants dans la mise en œuvre locale des différentes politiques développées par la commune et elles s'engageront formellement dans la démarche développée dans le cahier des charges qui permettra :

- de mesurer le niveau d'adaptation de la ville aux besoins des personnes âgées,
- de faire participer les aînés dans le processus d'audit pour mieux connaître les lacunes et les atouts de la ville par rapport aux besoins des personnes âgées,
- de développer et mettre en place un plan d'action basé sur les résultats de l'audit,
- de mettre en place une série d'indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis par rapport aux points faibles mis en évidence par l'audit urbain.

Cette volonté municipale peut se traduire concrètement dans trois grands domaines, les choix très structurants fait en matière d'urbanisme, de l'habitat, du logement et du transport, ceux relatifs au développement des services, et ceux relatifs à l'animation des quartiers et au développement du lien social. (cf. annexe n°1 : quels types d'actions ?)

Enfin, il s'agit également de s'inscrire dans une perspective internationale, d'échanger et de bénéficier des enseignements des villes déjà engagées dans le réseau « villes-amies des aînés » mis en place par à l'OMS par les docteurs Louise PLOUFFE et Alexandre KALACHE que nous tenons à remercier ici pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apporté au montage du label et pour nous avoir autorisé à faire usage du guide méthodologique. “villes amies des aînés” de l'OMS.

Nous tenons également à remercier très chaleureusement le nouveau directeur du Département “Vieillessement et cycle de vie”, de l'Organisation Mondiale de la Santé : le docteur John BEARD, qui a renouvelé et renforcé encore ce partenariat en acceptant que les villes labellisées par la France soient reconnues membres du réseau international “villes-amies des aînés” de l'OMS.



## 2. DÉMARCHES et ENGAGEMENTS

Les villes qui souhaitent recevoir le label *Bien vieillir Vivre ensemble* devront s'engager à respecter la procédure suivante :

1. Désigner un élu *Bien vieillir Vivre ensemble*, qui favorisera la mise en transversalité du dossier au niveau des différents services de la commune ;
2. Mettre en place un comité de pilotage qui comprendra au moins :
  - L'élu référent *Bien vieillir Vivre ensemble* ;
  - Un chef de projet ayant les compétences méthodologiques requises pour mener le suivi et qui sera garant de la bonne conduite du projet ;
  - Un représentant des institutions de santé de la ville, si possible compétent en gérontologie ;
  - Un représentant d'organisations de personnes âgées ;
  - Un travailleur social dans le secteur de la famille et des relations intergénérationnelles.
3. Compléter le dossier de candidature à l'obtention du label, comportant un "état des lieux à T0" comprenant un profil de la communauté urbaine concernée et un recensement des projets, actions et infrastructures déjà mis en place dans cette communauté et favorisant le vieillissement actif,
4. S'engager à communiquer aux membres du comité de sélection et de suivi du label un rapport d'activité annuel (les comptes rendus du comité de pilotage pourront être joints)
5. S'engager à mettre en place un agenda et son suivi, correspondant à un cycle de 5 ans.
  - a - Audit urbain (étape de recherche) (*année 1*) ;
  - b - Élaboration d'un plan d'action sur trois ans à partir des données issues de l'étape de recherche (*année 2*) ;
  - c - Mise au point d'indicateurs qui permettront l'évaluation ultérieure de la réalisation du programme *Bien vieillir Vivre ensemble*, (*année 2*) ;
  - d - Mise en œuvre du plan d'action sur trois ans (*années 2 à 4*) ;
  - e - Évaluation des effets des actions mises en œuvre (*année 5*).
6. S'engager à faire connaître leurs réalisations de manière à mutualiser les expériences au sein d'un réseau national et international



## 3. MISE EN PLACE ET SUIVI D'UN PROJET LOCAL

### 3-1 Méthode :

Le projet de label *Bien vieillir Vivre ensemble* adopte formellement un processus ascendant basé sur la participation citoyenne : il se fonde sur l'expérience vécue des personnes âgées quant à ce qui est ou n'est pas adapté à leurs besoins, et quant aux améliorations à apporter pour créer un milieu qui leur soit plus favorable. Les connaissances et l'expérience des fournisseurs de services publics, de services bénévoles et de services commerciaux se combinent ainsi aux renseignements obtenus des personnes âgées pour dresser le tableau des points forts et des points faibles du milieu quant à son adaptation aux besoins des personnes âgées.

Les chefs de projet font alors état des résultats de cette évaluation pour le bénéfice de la population, des personnes âgées et des décideurs, et c'est là le point de départ des interventions à effectuer pour faire du milieu un environnement mieux adapté aux besoins des personnes âgées.

### 3.2 Agenda

#### 3.2 1. Etape préliminaire au dépôt du dossier de candidature pour le label

##### État des lieux à T0 :

Rédaction d'un rapport sur l'état des lieux initial de la ville, qui, comprendra :

- Le profil de la communauté ;
- Les projets, actions et infrastructures déjà en place afin de favoriser le vieillissement actif.

#### 3.2.2. Agenda des villes labellisées (cf annexe n°2)

##### > Année 1

##### Évaluation du milieu

Mise en place d'une **étape de recherche**, basée sur l'organisation de groupes de discussion formés de personnes âgées, d'aidants et de fournisseurs de services. Cette étape vise à recueillir de l'information sur les besoins des personnes âgées de différents quartiers des villes concernées ; Le *Protocole conseillé pour la phase d'audit urbain* décrit la marche à suivre pour évaluer dans quelle mesure un quartier répond aux besoins des personnes âgées et quels sont les problèmes qui requièrent une intervention. Il s'agit de dresser le profil de la communauté locale d'après une série de rencontres en groupes de discussion formés de personnes âgées, d'aidants et de fournisseurs de services du milieu.

L'évaluation du milieu sert à :

- relever les éléments de l'environnement physique et social qui :
  - répondent aux besoins des personnes âgées ;
  - ne répondent pas aux besoins des personnes âgées ;
- obtenir du milieu des suggestions et dégager des idées quant aux moyens de mieux répondre aux besoins des personnes âgées.

L'évaluation du milieu pourra se faire en deux étapes :

- en groupes de discussion formés de personnes âgées et d'aidants qui s'occupent de personnes âgées de la communauté ;
- en groupes de discussion formés de fournisseurs des services locaux des secteurs public, commercial et bénévole.

##### Diffusion des résultats

La diffusion des résultats dans le milieu vise à communiquer aux membres des groupes de discussion, à la société civile, aux médias et aux décideurs les conclusions tirées de l'évaluation du milieu quant au degré d'adaptation de la communauté aux besoins des personnes âgées, en vue de susciter la mise en œuvre subséquente d'initiatives communautaires.

#### > **Année 2**

Analyser les données issue de l'étape de recherche et **élaborer un plan d'action sur trois ans** à partir de ces données ; ce plan d'action sera fait sur la base de l'état des lieux et des matériaux rapportés par la consultation des habitants.

Mise au point d'**indicateurs** qui permettront l'évaluation ultérieure de l'impact de la mise en œuvre du plan d'action.

À l'issue de la deuxième année, le rapport annuel devra exposer le plan d'action ainsi que les indicateurs d'impact retenus. Il sera transmis au comité de sélection et du suivi du label.

#### > **Années 2 à 4**

À l'issue de l'élaboration du plan d'action, le comité de pilotage devra coordonner la **mise en œuvre de ce plan d'action** sur une période allant jusqu'à la fin de la quatrième année.

À l'issue de chacune des années 2, 3 et 4, les rapports annuels exposeront l'état d'avancement des actions menées en rapport avec le plan d'action et seront transmis au comité de sélection et de suivi du label.

#### > **Année 5**

La cinquième année sera consacrée à la mise en place et la réalisation d'un processus d'évaluation des effets des actions mises en œuvre ; cela sera fait grâce à l'utilisation des indicateurs décrits lors de la rédaction du plan d'action.

À l'issue de la cinquième et dernière année du cycle, le rapport annuel transmis au comité de sélection et de suivi du label devra expliciter le niveau d'impact de chaque action en rapport avec les attentes exprimées par les citoyens lors de la phase de recherche. Les résultats seront présentés en utilisant les indicateurs sur le principe avant/après.

### **3.3. Rôles et responsabilités**

Il est indispensable de désigner un comité de pilotage comme décrit ci-dessus (cf. 2) et par ailleurs, dans chacune des villes, la mise en œuvre du projet nécessitera des compétences distinctes en : gestion de projet, recherche qualitative, communications et relations publiques.

Suivant sa propre disponibilité et ses compétences, le chef de projet pourra s'associer à une ou deux personnes qui auront les compétences nécessaires pour remplir certains rôles.

### 3.3.1 Chef de projet

La mise en œuvre du projet *Bien vieillir Vivre ensemble* sera coordonnée par un chef de projet. Le chef de projet en lien, avec l'élu local référent, assumera notamment les tâches suivantes :

- Recruter et superviser les autres principaux membres du personnel requis, tels qu'un chargé de mission pour l'audit urbain et éventuellement un agent d'information et de relations publiques ;
- Agir comme agent de liaison avec la communauté, les intervenants, les autorités publiques et les organisations locales en vue de mettre en œuvre le projet local ;
- Gérer les opérations et les ressources pour s'assurer que toutes les activités sont entreprises de façon appropriée, dans les délais prescrits et les limites du budget ;
- Coordonner les relations publiques sur le plan local ;
- Valider le rapport final de chaque phase du projet ;
- Assister aux réunions du réseau français des villes participantes afin d'échanger avec les autres villes sur leurs expériences et réalisations réciproques, et, autant que possible, aux rencontres internationales sur le thème « *des villes et bien vieillir* » (Organisation Mondiale de la Santé, Fédération Internationale du Vieillessement , AGE : plate forme européenne des personnes âgées).

### 3.3.2 Le chargé de mission pour l'audit urbain

La personne appelée à coordonner les activités liées à la recherche qualitative devra s'assurer que le projet respecte les normes scientifiques et déontologiques, qu'on en analyse les résultats de manière rigoureuse et qu'on les présente de manière complète. Elle doit avoir de l'expérience dans l'animation de groupes de discussion et dans l'analyse qualitative des données, ainsi que des connaissances en gérontologie.

Le chargé de mission assumera les tâches suivantes :

- Mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de recherche en groupes de discussion, y compris l'adoption de procédures relatives au consentement éclairé et à l'approbation de la démarche quant à sa conformité aux principes déontologiques, l'échantillonnage, la sélection, le recrutement et l'entrevue des participants, la transcription et l'analyse des données, et la rédaction des rapports ;
- Sélectionner ses adjoints à la recherche, et assurer leur formation. Ces derniers pourront épauler le chargé de mission dans différentes tâches telles que le recrutement des participants ou la transcription des enregistrements des séances de groupe de discussion ;
- Rédiger le rapport final sur les groupes de discussion ;
- Communiquer les résultats de la recherche aux participants des groupes de discussion et au comité de pilotage.

### 3.3.3 Relations publiques et communications

L'agent d'information et de relations publiques, s'il y en a un, ou à défaut le chef de projet, aura pour rôle de faire connaître la dynamique mise en place localement et d'en communiquer les résultats au milieu ; il devra, pour ce faire :

- Organiser des réunions et des assemblées pour diffuser les résultats auprès des membres des groupes de discussion, de la société civile et de la population ;
- Identifier et réunir les principaux intervenants et décideurs du milieu ;
- Préparer des communiqués et des conférences de presse ;
- Se tenir au courant de toutes les activités de diffusion et faire état de leurs résultats.

## ANNEXE 1 AGENDA

| CHRONOLOGIE                 | ACTIONS   | ÉLÉMENTS<br>à communiquer au comité<br>de pilotage du label   |
|-----------------------------|---|---|
| <b>Étapes préliminaires</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation d'un élu "Bien vieillir".</li> <li>• Désignation du comité de pilotage.</li> <li>• Dossier de candidature avec état des lieux à T0.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier de candidature comprenant l'état des lieux à T0.</li> </ul>  |
| <b>Année 1</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étape de recherche : conduite de l'audit urbain.</li> </ul>  | <b>Rapport d'activité annuel n° 1 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• État des lieux à T0.</li> <li>• Résultats de l'étape de recherche.</li> </ul>                                |
| <b>Année 2</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction du plan d'action.</li> <li>• Détermination d'indicateurs de suivi.</li> <li>• Mise en œuvre du plan d'action.</li> </ul>                      | <b>Rapport d'activité annuel n° 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'action.</li> <li>• Indicateurs d'impact retenus.</li> <li>• État d'avancement des actions.</li> </ul> |
| <b>Années 2 à 4</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du plan d'action (suite).</li> </ul>   | <b>Rapport d'activité annuels n° 3 et 4 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• État d'avancement des actions</li> </ul>   |
| <b>Année 5</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de l'impact des actions.</li> </ul>   | <b>Rapport d'activité annuel n° 5 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des l'impact de chaque action.</li> </ul>   |

## ANNEXE 2 QUELS TYPES D'ACTION ?

Ces actions sont recensées, à titre indicatif elles ne sont ni obligatoires, ni exhaustives, mais elles constituent une base pour amorcer la réflexion de comité de pilotage, elles sont naturellement à adapter aux spécificités locales et aux besoins identifiés notamment grâce à la participation des aînés obtenue lors de la phase d'audit urbain

Ce descriptif s'inscrit en adéquation avec les travaux de l'OMS : que ce soit le **cadre d'orientation "vieillir en restant actif"** présenté à la deuxième assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement (Madrid 2002) ou les préconisations du guide mondial **"Villes-amies des aînés"**, (disponible gratuitement sur le site <http://www.who.int>) dont s'inspire largement ce label et que nous recommandons aux communes qui y trouveront une aide méthodologique précieuse (des exemplaires imprimés de ces documents peuvent être commandés aux publications de l'OMS sur : [bookorders@who.int](mailto:bookorders@who.int)).

L'ensemble des exemples d'actions envisagées ci-dessous correspondent aux thématiques évoquées avec les personnes âgées, les aidants et les fournisseurs de services au sein des groupes de discussion menés dans les quartiers concernés par l'audit urbain ; ces thématiques figurent dans les *"questionnaires des groupes de discussions"* à utiliser par le chargé de mission pour l'audit urbain qui conduira les groupes de discussion. Ces questionnaires sont inclus dans le Protocole conseillé pour la phase d'audit urbain.

### Domaines d'actions relatifs au "Bien vieillir"

#### Environnement physique de la ville

Facilitation, tel est le mot qui s'applique à un milieu urbain et physique adapté aux aînés  
La dépendance en rapport avec le processus du vieillissement peut être atténuée voire compensée grâce à la mise en place d'un environnement favorable.

##### **Le transport et les déplacements :**

Il s'agit de faciliter la mobilité, notamment en :

- rendant accessible (conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté) toute la chaîne des déplacements : bâtiments, transports publics, voirie et espaces publics (intégrer cette exigence dans les Plans de Déplacement Urbains),
- reliant les divers points stratégiques de la ville par des transports avec des coûts adaptés (services, gares, marchés, centres commerciaux, parcs, maisons de quartiers, lieux de loisirs),
- développant un mobilier urbain suffisant (abribus, bancs dans les rues, les parcs, les gares, les bureaux de poste, les bâtiments administratifs, les lieux de vie.),
- assurant la sécurité des déplacements dans un esprit de partage équilibré de la voirie entre usagers, modes doux (piétons et cyclistes) et automobilistes,
- sécurisant le déplacement des piétons sur les trottoirs et au carrefour (exemples : signal sonore pour traverser, abaissement des trottoirs),
- faisant que la rue ne soit pas une course d'obstacle ou une source de danger, mais redevienne un lieu de rencontre (privilegier les fauteuils et les bancs plutôt que les plots et blocs en béton visant à supprimer le stationnement sur les trottoirs).

## **L'urbanisme - l'habitat - le logement**

L'habitat et le cadre de vie sont prioritaires pour les habitants.

La ville s'est souvent historiquement structurée en diverses zones d'activité souvent séparées ou mal reliées : centre ville avec les administrations, zones commerciales, industrielles, de loisirs ou quartiers d'habitation ; et parallèlement, les populations sont souvent réparties par âges et conditions socioéconomiques et de ce fait risquent de ne plus se rencontrer.

Cette séparation des différentes fonctions peut être un facteur d'isolement ou de difficultés dans la vie quotidienne des personnes âgées.

Les opérations de constructions et de rénovations de quartiers ou celles de requalification commerciale et culturelle des centres villes peuvent être autant d'occasion d'intégrer le phénomène du vieillissement et le souci de conforter les solidarités intergénérationnelles dans l'urbanisme et l'aménagement de la ville, on peut ainsi en travaillant avec les urbanistes, les architectes et les institutions partenaires de l'habitat pour :

- adapter le patrimoine face au vieillissement des habitants,
- améliorer l'environnement individuel et collectif (assurer la qualité de vie de la personne âgée : logement, aides techniques, aménagement de la cité),
- développer les lieux de rencontre et d'intégration (rues, parcs, maisons de quartiers),
- favoriser le dynamisme des résidents par l'habitat et le plan de déplacement urbain ,
- susciter les initiatives de cohabitations inter ou intra générationnelles,
- intégrer le désir des personnes âgées de rester à domicile et de ne pas perdre leurs repères (format du logement variable selon le parcours de vie),
- mettre en place une signalétique et du mobilier urbain adapté aux besoins des personnes âgées,
- améliorer l'éclairage public dans certains quartiers.

## **La mise en place des équipements et services adaptés**

### ***Politiques de proximité : développement des services sociaux et soutien à l'autonomie***

Le vivre ensemble nécessite d'abord un effort particulier en direction des plus vulnérables : personnes âgées ou handicapées, personnes vivant dans la précarité en :

- s'engageant dans des démarches axées sur la vie sociale et l'intégration dans la cité des personnes âgées, ou fragilisées par la dépendance ou le handicap,
- prenant en compte des besoins spécifiques de certains seniors (ex : les immigrés vieillissants, les personnes handicapées vieillissantes),
- favorisant la solidarité familiale ou de voisinage auprès des personnes âgées,
- en contribuant au développement des services liés au maintien à domicile : aide ménagère, soins à domicile, portage de repas, télé-alarme, foyers restaurants...
- et par le repérage des personnes vulnérables (vigilance en cas de crise),
- par la mise en œuvre des nouvelles technologies au service du soutien à domicile des personnes en perte d'autonomie (favorisant par exemple une meilleure gestion des services d'aide à domicile ou de télésanté (systèmes d'alerte en cas de chutes, surveillance à distance).

### ***Développement de prestations adaptées aux seniors***

Cependant, le "bien vieillir" va bien au-delà des problématiques dites "sociales" ; il est aussi une affaire d'animation de la vie locale, on peut ainsi :

- faciliter la coordination des intervenants de terrain : sanitaires médico-sociaux et sociaux,
- mettre en place des actions de prévention sur le bien vieillir en lien avec les associations, les professionnels de santé, ou les organismes de protection sociale œuvrant sur le territoire de la commune

- assurer une bonne information sur les ressources locales,
- faciliter les démarches administratives aux aînés,
- œuvrer à la création ou à la transformation de maisons de retraite et de foyers logements pour les personnes qui ne peuvent plus rester chez elles,
- promouvoir l'usage intergénérationnel des équipements de loisirs, culturels ou sportifs,
- faciliter l'appropriation par les seniors des nouvelles technologies,
- favoriser la participation à la vie sociale, culturelle, artistique et sportive.

## **Le lien social et la participation des aînés à la vie de la cité**

### ***L'importance de maintenir le lien social***

La notion de lien social précède celle d'utilité sociale et implique une adaptabilité de l'individu au sein de la société.

Pour "bien vieillir", il est nécessaire de conserver ou renforcer son réseau d'amis ou de connaissances, car « *l'intégrité physique ne résiste pas à la dissolution sociale* », or la rupture des liens sociaux est fréquente avec l'avancée en âge du fait par exemple de la retraite et de la perte des relations professionnelles, de la santé défaillante, de l'éloignement géographique des enfants, du veuvage ou du décès des amis.

Il s'agit de recréer des liens. Outre les actions sur le cadre de vie (facilité des transports, aménagement d'espaces dans les équipements ou les espaces extérieurs), l'on peut, avec notamment le support du monde associatif, monter des projets visant à l'animation des quartiers, à conforter le tissu social, notamment contribuer à rétablir ou développer les échanges intergénérationnels (cf. *le guide méthodologique* « L'intergénération, une démarche de proximité » de Mohammed Malki, paru à la documentation Française). Il est intéressant de souligner à cet égard qu'il existe des solutions innovantes de visiophonie qui permettent à des personnes isolées de maintenir des liens sociaux.

Par ailleurs, le lien social et la sécurité se conditionnent l'un l'autre : renforcer la sécurité, ce peut être : outre le déploiement de la police municipale, d'améliorer l'éclairage public dans les lieux de passages, maintenir la mixité sociale et générationnelle de l'habitat, maintenir les gardiens dans l'habitat social, sécuriser la voirie, et rejoignant le lien intergénérationnel, faire que les tous les âges, notamment les jeunes soient également intégrés et se sentent citoyens à part entière de la Cité « *pas de sécurité sans fraternité, pas de fraternité sans sécurité* ».

### ***La participation des aînés à la vie sociale***

La santé et le bien-être sont étroitement liés à la participation à la vie sociale.

L'on peut ainsi encourager la participation citoyenne des seniors (par la mise en place de conseils d'anciens ou par le partenariat avec des associations de retraités).

Les seniors peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans la communauté en faisant par exemple profiter les acteurs de la vie locale des compétences acquises au cours de leur vie professionnelle, en donnant de leur temps dans le cadre du bénévolat (constitution d'une banque de bénévolat), ou en soutenant des actions de tutorat auprès des jeunes en démarche d'insertion.

Il faut maintenir l'accès et la participation des personnes âgées aux nombreuses activités culturelles, artistiques ou sportives, mais participer à la vie locale nécessite de se tenir informé sur les événements et les activités développés sur la commune et, à ce titre, l'information et la communication sont

essentielles, des opérations ciblées et personnalisées peuvent permettre de lutter contre l'isolement.

Agir sur les représentations sociales de la vieillesse et lutter contre la discrimination selon les âges : le "bien vieillir" concerne tous les âges.

Si le cycle de vie se répartit en différentes périodes (enfance, adolescence...) le "bien vieillir" concerne tous les âges, la vieillesse n'est que la dernière étape du cycle de la vie, chaque âge à sa place et doit être reconnu dans ses potentialités et sa dignité, cela s'apprend pour les jeunes et ne doit pas être oublié par les plus âgés.

Ce respect s'acquiert aussi par des expériences de transmission réciproque de savoirs et par l'organisation de moments festifs en commun.



